

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL332

présenté par
M. Molac et M. Acquaviva

ARTICLE 13

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« , de la gendarmerie ou des forces armées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que les tenues des agents de sécurité ne doivent pas pouvoir être confondues avec celles des service de police, mais également celles de la gendarmerie et des forces armées.